Conditions Générales de Chris et les 1001 découvertes

Chris et les 1001 découvertes recherche pour ses Clients les bons plans transport, hébergement, activités pour leurs séjours en France et à l’étranger, et ainsi bénéficier d’une aide à la création de leur voyage.

**Article 1 – Objet**

Les présentes Conditions Générales s’appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de délégation de recherches de voyages (transport, hébergement, séjour, activités…) les « **Services** » proposés par Chris et les 1001 découvertes aux consommateurs et Clients non professionnels (les«**Clients**»ou le«**Client** »).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site www.chrisetles1001decouvertes.com. Le Client est tenu d’en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l’achat d’un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que les conditions générales d’utilisation du site internet www.chrisetles1001decouvertes.com

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales.

Chris et les 1001 découvertes se réserve la possibilité d’adapter ou de modifier à tout moment les CG. Ces conditions sont applicables dès leur mise en ligne et la version applicable à l’achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

**Article 2 – Modalités de commande**

Pour chaque demande de voyage, le Client doit remplir le formulaire envoyé par Chris et les 1001 découvertes, de manière à fournir à Chris et les 1001 découvertes les informations essentielles pour effectuer les recherches pour le voyage demandé.

Il appartient au Client de vérifier l’exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

A réception des premières informations, Chris et les 1001 découvertes vérifie la faisabilité du voyage en termes de destination et de budget. Chris et les 1001 découvertes contacte le Client par email pour affiner la demande de séjour, connaître l’ensemble des détails et proposer ses recherches. Après plusieurs tentatives d’échanges et en cas de non-réponse, la demande de voyage ne sera pas traitée.

L’enregistrement d’une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales en les signant et valide sa commande.

Un email récapitulatif est ensuite envoyé au Client pour lui demander le règlement du forfait à Chris et les 1001 découvertes. Cette validation implique l’acceptation de l’intégralité des présentes conditions générales et constituent une preuve du contrat de vente. La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu’après paiement du forfait. Le forfait doit être réglé avant la recherche du voyage.

Une fois le forfait payé, la proposition de voyage est envoyée sous un délai de 7 jours ouvrés. Elle se présentera sous forme d’un document PDF précisant les différentes propositions de transport, et/ou d’hébergements, et/ou autres prestations demandées (location de voiture, activités sur place…) pour le voyage demandé. Les liens de réservation sont renseignés dans ce document pour que le Client fasse ses réservations.

Sans nouvelle du Client pour avancer sur le projet de voyage, Chris et les 1001 découvertes ne donnera pas suite à la création du voyage après 3 jours de tentatives par email et/ou téléphone.

Ces propositions peuvent être affinées selon la demande de l’Utilisateur pendant un délai de 3 jours. A la fin de ce délai, la proposition est considérée comme acceptée. Chris et les 1001 découvertes clôturera ce séjour et aucune autre recherche ne pourra être effectuée, la commande n’est pas modifiable.

Chris et les 1001 découvertes ne se charge pas de la réservation des transport et/ou de l’hébergement et/ou des guides touristiques locaux et/ou des lieux culturels proposés, le Client en fait donc son affaire personnelle. Chris et les 1001 découvertes ne fait que des propositions.

Les propositions fournies par Chris et les 1001 découvertes ne sont pas réservées par ce dernier, les tarifs peuvent varier ou l’hébergement peut être déjà réservé passé la date de fin de forfait. Chris et les 1001 découvertes n’est pas responsable de cette hausse de tarif ou de la non-disponibilité.

Chris et les 1001 découvertes ne peut être responsable si le Client n’a pas pu réserver et Chris et les 1001 découvertes ne pourra prendre en charge une nouvelle recherche.

Chris et les 1001 découvertes se réserve le droit d’annuler ou de refuser toute commande d’un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure.

**Article 3 – Prix**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.chrisetles1001decouvertes.com

Les prix de vente des prestations de service sont exprimés toutes taxes comprises et en euros.

Le service de recherche est facturé au forfait. Les tarifs tiennent compte d’éventuelles réductions ou programme de parrainage qui seraient consentis par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site internet www.chrisetles1001decouvertes.com

Une facture est établie par Chris et les 1001 découvertes et remise au Client lors de l’email récapitulatif des Services commandés.

**Article 4 – Modalités de paiement**

Le règlement des frais de service peut être effectué directement auprès du Prestataire par virement bancaire, par chèque bancaire,ou en espèces.

En cas de paiement par virement bancaire, le Client devra fournir à Chris et les 1001 découvertes une preuve du virement pour recevoir le carnet de voyage. Dans le cas contraire, Chris et les 1001 découvertes attendra la réception du virement bancaire sur son compte bancaire pour envoyer le carnet de voyage.

En outre, Chris et les 1001 découvertes se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d’annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l’exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par Chris et les 1001 découvertes pour l’utilisation d’un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

**Article 5 – Fournitures de services**

Chris et les 1001 découvertes s’engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d’une obligation de moyens. Tout délai communiqué l’est à titre indicatif et ne constitue pas un engagement ferme de Chris et les 1001 découvertes.

Si les Services commandés n’ont pas été fournis pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L216-2, L216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

La résiliation n’entrainera aucun remboursement du prix déjà versé.

**Article 6 – Droit de rétractation**

Le Client dispose d’un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs, sauf si l’exécution des prestations a commencé, avec l’accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Ce droit de rétractation peut s’exercer par voie de notification écrite, mail ou lettre recommandée avec accusé de réception. Un modèle de lettre de rétractation se trouve en annexe des présentes.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d’un Contrat de Prestation dont l’exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à Chris et les 1001 découvertes un montant correspondant au service fourni jusqu’à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenue dans le contrat.

**Article 7 – Responsabilité**

Chris et les 1001 découvertes s’engage à fournir les meilleurs services à son Client pour leur proposer un séjour sur-mesure pour la prestation demandée. Chris et les 1001 découvertes ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l’échec de réservation du transport et/ou de l’hébergement proposé(s) si le Client ne réserve pas dans un délai très court suite à l’envoi des liens, ce que l’Utilisateur reconnait et accepte expressément.

Chris et les 1001 découvertes ne peut être tenu responsable des informations erronées. Le Client se doit de renseigner les bonnes informations, et vérifier en amont l’exactitude de ses données (aéroport de départ, dates de voyage, informations sur le logement ou autre prestation…). Chaque demande est traitée avec les données envoyées dès le début de la création du voyage. Un changement de destinations, de dates, ou autres éléments provoquant une nouvelle recherche complète d’un voyage ne pourra être traitée, ou devra faire l’objet d’un nouveau forfait.

Chris et les 1001 découvertes ne peut être tenu responsable des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l’exécution des contrats entre le Client et les compagnies de transports, les différents moyens d’hébergement, les voyagistes ou tout autre prestataire intervenant dans le voyage proposé, ni être partie à quelque litige que ce soit entre le Client et ce prestataire.

Chris et les 1001 découvertes ne peut être tenu responsable du mauvais déroulement d’un séjour, d’une annulation de vol, de train, d’une mauvaise expérience de voyage, d’hébergement ou tout autre prestation. La réservation du voyage ne relève que de la seule volonté et responsabilité du Client. Le service proposé par Chris et les 1001 découvertes n’est qu’un service de conseil et de gain de temps en termes de recherches de voyages.

Chris et les 1001 découvertes s’engage à procéder régulièrement à la vérification du fonctionnement de son site www.chrisetles1001decouvertes.com. Chris et les 1001 découvertes se réserve le droit d’interrompre momentanément l’accès à son site pour des raisons de maintenance. Chris et les 1001 découvertes ne peut être tenu pour responsable des difficultés ou impossibilité momentanées d’accès à son site qui pourraient être à l’origine des circonstances extérieures.

**Article 8 – Propriété intellectuelle**

Chris et les 1001 découvertes reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes etc. réalisés (même à la demande du Client), en vue de la fourniture des Services au Client, ainsi que du site internet.

Le Client s’interdit donc toute reproduction ou exploitation des dites études, dessins, modèles et prototypes etc. sans l’autorisation expresse, écrite et préalable de Chris et les 1001 découvertes qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

**Article 9 – Protection des données personnelles**

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » n° 78­17 du 6 janvier 1978 et au sens du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les personnes concernées par la collecte des données disposent d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement, de limitation du traitement, d’opposition et de portabilité des données qui les concernent, ainsi que du droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité de contrôle compétente (en France, la CNIL).

Chris et les 1001 découvertes et le Client reconnaissent et acceptent que la collecte des données à caractère personnel est nécessaire à la conclusion et à l’exécution du contrat ainsi qu’au respect de leurs obligations légales, et notamment comptables et fiscales. Ces données peuvent être transmises à tout tiers dont l’intervention est indispensable à la conclusion et/ou à l’exécution du Contrat ainsi qu’au respect des obligations légales et contractuelles des Parties (comptable, etc.).

Les données collectées sont conservées pendant une durée n’excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Notamment, les bons de commande et autres documents nécessaires à la justification de la comptabilité des Parties sont conservés pendant une durée de dix (10) ans.

Chris et les 1001 découvertes s’engage à respecter votre vie privée et vos informations privées, et à traiter vos données à caractère personnel conformément aux textes en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Pour toute demande, vous pouvez contacter Chris et les 1001 découvertes à l’adresse suivante : chrisetles1001decouvertes@gmail.com

**Article 10 – Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l’article 1195 du Code civil, la Partie qui n’a pas accepté d’assumer un risque d’exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait, les présentes seraient purement et simplement résolues.

**Article 11 – Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l’exécution de l’une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d’un cas de force majeure, au sens de l’article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme des événements de force majeure, sans que cette liste soit limitative : les décisions gouvernementales, l’incendie, la guerre, l’embargo, l’insurrection, la grève, les hostilités, les actes de terrorisme, le sabotage, l’inondation, l’explosion, les épidémies, la restriction de quarantaine, la fermeture d’usine et les conflits sociaux du travail.

La Partie constatant l’événement devra sans délai informer l’autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s’en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l’obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Le Client reconnait que les délais de traitement sont susceptibles d’être fortement allongés ou que les propositions de voyages soient annulées en raison de la crise de la COVID-19. Chris et les 1001 découvertes s’efforcera d’informer autant que possible le Client de l’allongement des délais ou des annulations éventuelles imposées par les prestataires de ce dernier.

**Article 12 – Résolution du Contrat**

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties des obligations découlant du contrat ou pour cause de force majeure, celui-ci pourra être résolue au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution aura lieu de plein droit 15 jours après l’envoi d’une mise en demeure de s’exécuter, restée, tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d’avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l’intention d’appliquer la présente clause.

**Article 13 – Droit applicable – Langue**

Les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent entre Chris et les 1001 découvertes et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**Article 14 – Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture des Services conclues en application des présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n’auraient pas pu être résolus à l’amiable entre Chris et les 1001 découvertes et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu’il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment référencée auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.